

EUTELSAT COMMUNICATIONS

Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 30 juin 2017

ERNST & YOUNG ET AUTRES

MAZARS

EUTELSAT COMMUNICATIONS

Société anonyme au capital de 232 774 635 €
Siège Social : 70 rue Balard, 75015 PARIS
RCS : 481 043 040 Paris

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 30 juin 2017

ERNST & YOUNG ET AUTRES

MAZARS

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec Rodolphe Belmer (Directeur Général de la Société)

Personne concernée

Monsieur Rodolphe Belmer (Directeur général)

Nature et Objet

Clause de non concurrence

Modalités

Durant les 18 mois qui suivent la date de cessation de ses fonctions, le dirigeant accepte de s'abstenir de travailler directement ou indirectement pour tout opérateur de satellite. En contrepartie, le dirigeant pourra recevoir durant cette période de 18 mois une indemnité mensuelle équivalente à 50% du salaire de base mensuel perçu à la date de son départ.

2. Avec les sociétés Eutelsat S.A., Eutelsat Inc., Eutelsat America Corp., Eutelsat do Brasil, Eutelsat Madeira Unipessoal Lda, Eutelsat Polska, Eutelsat Services und Beteiligungen Gmbh, Eutelsat Visavision Gmbh, Eutelsat UK Ltd, Skylogic Spa, Skylogic Espana SAU, Skylogic Mediterraneo Srl et Eutelsat Italia, filiales de votre société

Personnes concernées

- les personnes morales concernées, ayant des dirigeants communs avec votre Société, sont :
 - Eutelsat SA
 - Eutelsat America Corp
 - Eutelsat Madeira
 - Eutelsat SpA (Italie)
 - Eutelsat Networks LLC (Fédération de Russie)
 - Eurobroadband Infrastructure Sàrl (Suisse), et
 - Broadband4Africa LTD. (Royaume-Uni)
- les personnes physiques concernées sont :
 - Monsieur Michel de Rosen, Président du Conseil d'administration de la Société et d'Eutelsat SA,
 - Monsieur Jean d'Arthuys, administrateur de la Société et d'Eutelsat SA,
 - Monsieur Bertrand Mabile, administrateur de la Société et d'Eutelsat SA,
 - Bpifrance Participations, représentée par Madame Stéphanie Frachet, administrateur de la Société et d'Eutelsat SA,
 - Monsieur Rodolphe Belmer, (i) Directeur général et, depuis le 4 novembre 2016, administrateur de la Société, (ii) Directeur général et, depuis le 4 octobre 2016, administrateur d'Eutelsat SA, (iii) administrateur depuis le 30 septembre 2016, et Président du Conseil d'administration, depuis le 9 novembre 2016, d'Eutelsat Networks LLC, (iv) Gérant et Président, depuis le 3 mars 2017, d'Eurobroadband Infrastructure Sàrl, et (v) administrateur de Broadband4Africa Ltd,
 - Monsieur Michel Azibert, (i) Directeur général délégué de la Société, (ii) Directeur général délégué d'Eutelsat SA, (iii) administrateur d'Eutelsat America Corp., (iv) administrateur d'Eutelsat Madeira Lda, (v) administrateur depuis le 30 septembre 2016 d'Eutelsat Networks LLC, (vi) Gérant, depuis le 3 mars 2017, d'Eurobroadband Infrastructure Sàrl, et (vii) administrateur de Broadband4Africa Ltd,

- Monsieur Yohann Leroy, (i) Directeur général délégué de la Société depuis le 25 avril 2017, (ii) Directeur général délégué d'Eutelsat SA depuis le 25 avril 2017, et (iii) Président du Conseil d'administration de Skylogic SpA depuis le 3 août 2016.

Nature et objet

Convention de refacturation en cas d'acquisition d'actions dans le cadre de Plans d'Attribution Gratuite d'Actions

Modalités

Le 22 juin 2010 a été signée une convention avec Eutelsat SA et plusieurs autres filiales du groupe relative à la refacturation de l'éventuelle acquisition d'actions effectuées sur le marché Euronext Paris par votre société dans le cadre de la mise en œuvre de plans d'attribution gratuite d'actions de votre société au bénéfice de salariés du groupe Eutelsat.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2017, la Société n'a pas procédé à l'acquisition d'actions sur le marché, et la convention a donné lieu à la facturation de 2 633 actions à ses filiales au titre du Plan d'Attribution Gratuite d'Actions du 8 novembre 2012.

3. Avec les sociétés Eutelsat S.A., Eutelsat VAS S.A.S., Eutelsat Communications Finance S.A.S (société dissoute le 12 juin 2017), Fransat S.A. et Skylogic France S.A.S.

Personnes concernées

- la personne morale concernée, ayant des dirigeants communs avec votre Société, est :
 - Eutelsat SA
- les personnes physiques concernées sont :
 - Monsieur Michel de Rosen, Président du Conseil d'administration de la Société et d'Eutelsat SA,
 - Monsieur Jean d'Arthuys, administrateur de la Société et d'Eutelsat SA,
 - Monsieur Bertrand Mabile, administrateur de la Société et d'Eutelsat SA,
 - Bpifrance Participations, représentée par Madame Stéphanie Frachet, administrateur de la Société et d'Eutelsat SA,
 - Monsieur Rodolphe Belmer, Directeur général et administrateur, respectivement depuis le 4 novembre et le 4 octobre 2016, de la Société et d'Eutelsat SA,

**EUTELSAT
COMMUNICATIONS**

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 30/06/2017*

- Monsieur Michel Azibert, Directeur général délégué de la Société et d'Eutelsat SA,
- Monsieur Yohann Leroy, Directeur général délégué de la Société et d'Eutelsat SA depuis le 25 avril 2017.

Nature et objet

Convention d'intégration fiscale

Modalités

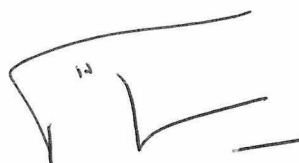
La convention d'intégration fiscale datée du 2 juillet 2007 et autorisée par le Conseil d'administration du 28 juin 2007 s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé un produit d'impôt de 3,2 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 30 juin 2017.

Fait à Courbevoie et Paris-La Défense, le 1^{er} août 2017

Les Commissaires aux Comptes

**ERNST & YOUNG
ET AUTRES**



Pierre Henri PAGNON

MAZARS



Isabelle SAPET
